

PROGRAMME D'AIDE DIRECTE DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN AU LOGEMENT "DAAM SAKANE"

Sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le programme de l'Aide Directe de l'Etat pour le Soutien au Logement «Daam Sakane» a été lancé le 17 octobre 2023 lors d'une séance de travail consacrée au secteur de l'habitat et de l'urbanisme, en présence de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Fatima Ezzahra El Mansouri, qui a présenté les grandes lignes de ce dispositif qui s'inscrit en droite ligne de la volonté du Souverain de renforcer la capacité des citoyens à accéder à un logement décent.

Le programme s'étale sur la période 2024 - 2028, et vise à renouveler l'approche d'aide à l'accès à la propriété et à venir en aide au pouvoir d'achat des ménages, à travers une aide financière directe aux acquéreurs, notamment les classes sociales à faible revenu et la classe moyenne.



www.daamsakane.ma

Ministère de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme, de l'habitat et de
la Politique de la Ville

Angle Rue Al Jaouz et Al Joumayz, Secteur 16,
Hay Ryad, Rabat 10000, Maroc

www.mhvp.gov.ma

[f @Ministère Aménagement Territoire,
Urbanisme, Habitat, Politique de la Ville](https://www.facebook.com/MinistereAménagementTerritoireUrbanismeHabitatPolitiqueDeLaVille)

[x @MATUHPV](https://twitter.com/MATUHPV)

[y @Matnuhgv](https://www.youtube.com/channel/UCMatnuhgv)

[i matnuhgv_gov](https://www.instagram.com/matnuhgv_gov)

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

NCHRI DARI F'BLADI

Et je bénéficie d'une aide au logement



دعم سكن
ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
DAAM SAKANE



CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre de nationalité marocaine
- Ne pas être propriétaire d'un bien destiné au logement
- Ne pas avoir bénéficié d'un avantage accordé par l'Etat en matière de logement
- Le bien doit disposer d'un permis d'habiter daté à partir du 01/01/2023
- Le bien doit faire l'objet d'une première vente
- Le bien doit être composé de minimum 2 pièces
- Le bien doit être affecté par l'acquéreur à son habitation principale pour une durée minimale de 5 ans.



LES MONTANTS DE L'AIDE

100 000 DH

Pour les logements dont le prix est inférieur ou égal à 300.000 Dh TTC

70 000 DH

Pour les logements dont le prix est supérieur à 300.000 Dh et inférieur ou égal à 700.000 Dh TTC



LES ETAPES A SUIVRE POUR BENEFICIER DU PROGRAMME



Création de compte

01



Soumission de la demande d'aide directe au Logement

02



Réception de la notification de l'accord préliminaire sur la demande(*)

03



Achèvement de la demande d'aide directe au logement à travers un notaire

04



Réponse définitive de la demande*

05

(*) UNE NOTIFICATION VOUS SERA ENVOYÉE EN CAS DE REFUS DE VOTRE DEMANDE